



Les nouvelles aides financières janvier 2024

Certains de vos concitoyens ont certainement droit à des aides financières pour améliorer leur logement et y vivre le plus longtemps possible, ex : remplacement d'une baignoire par une douche, installation d'une rampe d'accès, etc

Depuis janvier 2024 l'Etat a modifié certaines subventions, créant ainsi **MaPrimeAdapt et MaPrimeRénov.**

Ces nouvelles aides financières imposent certaines règles, notamment un plafond de ressources ainsi qu'un accompagnement obligatoire ;

L'accompagnateur agréé, Logiah 04 par exemple, intervient à toutes les étapes du projet d'amélioration de l'habitat et propose son aide à l'élaboration du projet de travaux et du plan de financement ainsi qu'au montage du dossier de demande de subvention et dépôt auprès de l'ANAH (agence nationale de l'amélioration de l'habitat)

ELIGIBILITE : Ces aides s'adressent aux personnes de 60 ans-69 ans en perte d'autonomie ou ayant plus de 70 ans, ménages modestes à très modestes ;

TAUX DE SUBVENTION : 50% pour les ménages modestes, 70% pour les très modestes.

Je me mets à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations afin de conseiller vos administrés pour leur permettre de vivre le plus longtemps possible dans leur logement, en adaptant celui-ci à leurs besoins

Christine PETERHANSEL Tél 06 74 47 14 58

Chargée de mission Infobus LOGIAH 04

cpeterhansel@logiah.com